

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015

Le quinze septembre deux mille quinze à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Etaient présents :

Etienne MERVOYER, Claire LACOUME, Roland SIRE, Eliane LAFAILLE, David FERNANDEZ, Pierre THARIN, Alexandre APARICIO, Marie GUIDO, Laurent RIGAL, Laurence ROUSSET, Marc FLANDIN, Véronique SAUZEDE, Gaétane MAUPPIN.

Absente excusée : Susan INGRAM

Ordre du jour

- Délibération dossier demande subvention : Réhabilitation et extension de la salle multi-activités.
- Délibération poursuite réhabilitation RD118 – Avenue du Languedoc.
- Délibération achat chemin privé d'accès aux propriétés PRUGENT, MUR, INGRAM, SCI LA GUARIO
- Délibération CCPA – approbation du rapport de la CLECT du 20 mai 2015
- Mouvement de personnels : remplacement Melle MAUGARD – Remplacement Mr MARIN
- Point travaux :
 - FACE Avenue du Roussillon
 - RD118 2^{ème} tranche
 - Local des Aînés – inauguration
 - Raccordement assainissements individuels au collectif - Avenue d'Espérasa
 - Mise en fonction photovoltaïque foyer
 - Remplacement poteau EP avenue du Languedoc
 - Réduction durée utilisation EP – 1^{er} point d'évaluation
- Questions diverses :
 - Journée du patrimoine les 19 et 20 septembre
 - Cérémonie du 08 novembre – exposition 14-18 les 7 et 8 novembre
 - Vœux du Maire
 - Repas des Aînés

Secrétaire de séance : Véronique SAUZEDE

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir valider le compte rendu du conseil du 13 avril 2015, dont il fait lecture.

IL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Monsieur le Maire propose au conseil une modification de l'ordre du jour concernant :

- Une décision modificative du budget M49 –Emprunt capital art 16-41.
- Une délibération SYADEN – Installation d'horloges astronomiques.

ELLE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

I Délibération demande de subvention réhabilitation et extension de la salle multi-activités :

Le Maire, rappelle au conseil que la réalisation phare de la mandature consiste à la construction d'une salle multi activités et à la réhabilitation de la salle polyvalente dont la construction date de 1976.

Fort du constat que la salle polyvalente ne permet plus aujourd'hui un usage lié aux activités sportives, culturelles et festives dans des conditions satisfaisantes, la construction d'une salle multi-activités et la réhabilitation de la salle polyvalente liée à une remise aux normes dans tous les domaines s'imposent.

A cette fin, l'architecte Monsieur Christian VIZCAINO, retenu pour mener à terme cette opération a présenté un dossier complet, validé après plusieurs réunions de travail par la commission travaux. Monsieur le Maire indique que ce projet est très attendu par la population et les associations et répond, s'agissant de la salle polyvalente à une exigence de remise aux normes de l'ensemble du bâtiment. De surcroît c'est du cœur du village dont il s'agit et l'espace ainsi réalisé, met en cohérence un ensemble constitué de la mairie, de l'école, de la salle multi-activités, du club des aînés et la salle polyvalente, avec des espaces de stationnement des véhicules particulièrement adaptés.

Le projet s'élève financièrement (travaux et honoraires) à 390 795 € HT soit 468 954 € TTC.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Conseil Départemental	30 %	soit.....	117 238 €
Conseil Régional	25 %	97 698 €
Etat DETR	25 %	97 698 €
Commune	20 %	78 159 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE décide :

- * D'approuver le projet qui lui a été présenté ;
- * De solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental selon le plan de financement proposé ;
- * De confier la maîtrise d'œuvre des travaux au cabinet d'architecture VIZCAINO d'ESPERAZA ;
- * De lancer la consultation des entreprises, dès la mise en place des crédits ;
- * D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à cette opération.

I- Délibération de la poursuite de réhabilitation RD118 – Avenue du Languedoc - Le Petit Madrid :

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité de poursuivre la 1^{ère} tranche de la réhabilitation de la RD 118 en comblant sur 140 mètres environ , Avenue du Languedoc ,« la dent creuse » qui existe entre la fin du cheminement piétonnier et le début du trottoir en désactivé à l'entrée de l'agglomération, dans le sens Espérazza/Campagne sur Aude.

En effet cet aménagement urbain permettra de répondre à la fois aux exigences du PAVE de la commune en mettant en sécurité le cheminement piétons, en respectant les normes d'accessibilité et sera de surcroît de nature, en réduisant la chaussée à une largeur de 6 mètres, à faire baisser de manière substantielle la vitesse bien trop élevée des véhicules entrant dans le village.

Monsieur le Maire indique en effet que les usagers réduisent leur vitesse à l'approche du radar pédagogique, puis accélèrent de manière significative avant d'atteindre le plateau ralentisseur. Ainsi, cet aménagement de la chaussée permettra un règlement pérenne d'un véritable souci en matière de sécurité routière.

Il rappelle qu'en outre cet aspect sécuritaire majeur pour la commune, l'aménagement permettra de créer un trottoir répondant aux normes de l'accessibilité qui fait aujourd'hui défaut et d'organiser le stationnement des véhicules. Enfin monsieur le Maire précise que cette opération participera à la mise en valeur de la traversée du village et de ses abords.

Il expose de surcroît que ces travaux dont le montant a été estimé à 59000€ HT pourraient être engagés dans les prochaines semaines à la suite des travaux de réhabilitation de la RD118 (2^{ème} tranche), dès l'instant où il est validé par les services du département.

Après avoir présenté le détail du projet tel qu'il a été constitué par le cabinet CETUR et validé par la commission travaux, Monsieur le Maire propose au conseil le plan de financement suivant :

-Conseil Départemental.....40%.....23600€.
-Commune.....60%.....35400€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE :

APPROUVE le projet qui lui a été présenté ;

SOLLICITE l'aide financière du conseil départemental selon le plan de financement proposé ;

CONFIE la maîtrise d'œuvre des travaux au cabinet CETUR INGENIERIE, suite au marché à bons de commande en cours ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

III-Délibération achat chemin privé d'accès aux propriétés PRUGENT, MUR, INGRAM et SCI LA GUARIO :

Monsieur le Maire expose au conseil la demande conjointe de Mesdames et Messieurs Jean-Claude MUR, Michel PRUGENT et Christopher INGRAM, domiciliés chemin du Viala, qui souhaitent céder à la commune le chemin privé qui dessert leurs maisons d'habitation.

Ce chemin d'accès concerne les parcelles cadastrées AH 231, 236 et 232, cette dernière appartenant à la SCI LA GUARIO, commande l'accès au chemin. Contactée par les demandeurs, la SCI LA GUARIO est d'accord pour céder à la commune la parcelle AH232.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il lui paraît naturel de donner une suite favorable à la demande des trois familles résidant aux N° 11, 9 et 7 chemin du Viala, cette opération s'inscrivant dans la volonté du conseil municipal de faire rentrer dans le patrimoine de la commune plusieurs chemins privés.

Ainsi, la commune se propose d'acquérir :

-la parcelle cadastrée AH 236, appartenant indivise par moitié à Mme et Mr Michel PRUGENT et à Mme et Mr Jean-Claude MUR, moyennant le prix principal et global de 100€.

-la parcelle cadastrée AH231, appartenant indivise pour 1/3 à Mme et Mr Christopher INGRAM et 2/3 à la SCI LA GUARIO, moyennant le prix principal et global de 100€.

-la parcelle cadastrée AH232 appartenant en totalité à la SCI LA GUARIO, moyennant le prix principal et global de 100€.

D'un commun accord, il a été convenu entre les parties que la mairie prendrait en charge dans son intégralité, les frais notariés relatifs à l'acquisition de la parcelle cadastrée AH232 (dont le prix d'acquisition est d'un montant en principal de 100,00€) et les droits indivis de 2/3 en pleine propriété de la parcelle cadastrée AH231 (dont le prix d'acquisition est d'un en principal de $100 \times \frac{2}{3} = 66,66€$) appartenant à la SCI LA GUARIO.

En parallèle, Mme et Mr Michel PRUGENT, Mme et Mr Christopher INGRAM et Mme et Mr Jean-Claude MUR, ont convenu de prendre à leur charge respective les frais relatifs à la vente au profit de la commune, des parcelles AH 236 (dont le prix d'acquisition est d'un montant en principal et global de 100,00€) et des droits indivis d'un tiers en pleine propriété de la parcelle AH231 (dont le prix d'acquisition est d'un montant en principal de 33,33€).

Le conseil après en avoir délibéré, **accepte à l'UNANIMITE** l'achat par la commune du chemin privé desservant les habitations MUR, PRUGENT ET INGRAM, selon les modalités qui viennent d'être exposées au conseil.

IV-Délibération CCPA – approbation du rapport de la CLECT du 20 mai 2015 :

Le Maire, expose que le 20 Mai 2015, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a adopté son rapport l'évaluation des charges transférées suivantes concernant l'année 2014

Communes de l'ancien SIVOM HVA : transfert des charges de secrétariat

Commune de BELCAIRE : transferts

Compétence tourisme : subvention de fonctionnement à l'Office de tourisme

Compétence enfance : subvention de fonctionnement de la crèche d'ESPEZEL

Compétence économique : Participation MLIDR

Communes de BRENAC, GINOLES et QUILLAN : transfert de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers

Commune de QUILLAN : transfert du service d'aide à domicile.

La méthode d'évaluation est fixée par la loi et figure à l'article 11 du règlement intérieur de la commission

Pour permettre au Conseil Communautaire des Pyrénées Audoises de se prononcer sur le montant définitif des attributions de compensation pour 2014, conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, ce rapport doit faire l'objet d'un accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux, dans les conditions fixées par l'article L. 5211-5-II du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire indique la nécessité de se prononcer sur le rapport de la CLECT, relatif aux transferts des charges suivantes pour 2014:

Communes de l'ancien SIVOM HVA : transfert des charges de secrétariat

Commune de BELCAIRE : transferts :

-Compétence tourisme : subvention de fonctionnement à l'Office de tourisme

-Compétence enfance : subvention de fonctionnement de la crèche d'ESPEZEL

-Compétence économique : Participation MLIDR

Communes de BRENAC, GINOLES et QUILLAN : transfert de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers

Commune de QUILLAN : transfert du service d'aide à domicile.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le rapport définitif de la Commission Locale d'évaluation des charges Transférées du 20 Mai 2015,

DE CONSTATER la neutralité financière du transfert de charges

Pour le transfert de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers des communes de Brenac - Ginoles et Quillan

Pour le transfert du service d'aide à domicile de Quillan

DE CONSTATER le transfert des frais de siège (Comptabilité, secrétariat) des communes de l'ex-SIVOM (montant déjà déduit)

D'ARRÊTER à 23 913.00€ le Coût global des charges transférées de la commune de BELCAIRE, montant à déduire de l'Attribution de compensation

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE, à l'UNANIMITE, les propositions ci-dessus.**

V- Décision modificatif n° 1 M49

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de décider d'une modification modificative au budget 2015 concernant le M49, afin d'approvisionner **en investissement** l'article 1641 au chapitre 16 (remboursement du capital de l'emprunt).de la manière suivante :

-Diminuer l'article 21532/21 d'un montant de 521,03€.

-Augmenter l'article 1641/16 d'un montant de 521,03€.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à **l'UNANIMITE.**

VI – Délibération SYADEN - Installation d'horloges astronomiques :

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité de rechercher des économies dans le domaine du budget de fonctionnement de la commune, afin de compenser autant que possible la baisse des dotations financières, de l'Etat qui, à terme s'élèvera à 30 000€.

Parmi les économies possibles, le poste concernant l'éclairage public se prête à cet objectif, à l'instar des communes de plus en plus nombreuses, qui s'engagent dans cette voie.

Sur le plan technique, il s'agit d'installer huit horloges astronomiques sur les postes et coffrets qui commandent le fonctionnement de l'éclairage public du village.

La fourniture et la pose des horloges s'élèvent à 2 150.72€ HT, soit 2 580.86€ TTC.

Monsieur le Maire, propose au conseil :

-De solliciter le SYADEN d'une demande de subvention pour la réalisation de ce projet

-D'obtenir l'autorisation du SYADEN pour installer ces dispositifs, avant octroi éventuel d'une subvention

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré le conseil accepte à L'UNANIMITE

VII- Mouvements de personnels :

Monsieur le Maire expose les modalités de remplacement de deux personnels communaux démissionnaires, tels qu'ils ont été validés par la commission personnels :

- Mlle Sabine MAUGARD, par Mlle Mélanie BERTHIER, à partir du 21 septembre 2015, par le biais d'un contrat aidé (28h mensuelles, dont 20h prises en charge à 60% par l'Etat).

Mr Nicolas MARIN, par Mr Quentin CONFAIS à partir du 1^{er} septembre 2015 par le biais d'un contrat aidé de 31h mensuelles, dont 20h prises en charge à 60% par l'Etat.

VIII- POINT TRAVAUX :

FACE Avenue du Roussillon :

L'effacement des réseaux électricité et France Télécom, ainsi que le remplacement de l'éclairage public, sont en cours. Ils devraient être terminés vers le 9 octobre pour une mise en service début novembre.

REHABILITATION RD118 – 2^{ème} tranche :

Les travaux de démolition de la ruine Pesquié débuteront dès le 16 septembre 2015. C'est l'entreprise OCTP de Quillan qui est en charge de la première phase des travaux, notamment la création d'un pluvial, la reprise des branchements plomb et la remise aux propres des différents branchements.

Puis l'entreprise EIFFAGE de Narbonne, prendra le relais pour traiter la partie chaussé et les trottoirs. La rampe d'accès sera construite en partie avec les matériaux enlevés sur la chaussé. La durée totale des travaux devrait être de 77 jours, la pose des enrobés de finition à la charge du conseil départemental est prévue fin novembre.

Alexandre APARICIO rappelle la difficulté pour sortir du Chemin de la Courtade, accentuée par les voitures stoppées au feu des travaux. L'attention des entreprises sera attirée sur ce point, mais ce n'est pas facile, car le trafic est très important sur la RD118.

- **Salle des aînés – inauguration :**

Monsieur le Maire indique que le mobilier a été commandé (4 tables, 20 chaises, un petit salon) ainsi que le vidéo projecteur. La commission travaux a recherché les meilleurs rapports qualité/prix.

Le transfert de la bibliothèque aura lieu vers la mi-octobre.

L'inauguration aura lieu le samedi 7 novembre, la population sera invitée, dont nos aînés qui seront destinataires d'une invitation particulière.

- **Raccordement assainissement Avenue d'Espérazza :**

Le dossier de subvention qui n'a pas été retenu par les financeurs au titre de l'année 2015, ne sera pas présenté cette année, par contre il pourrait être proposé en 2016 pour des travaux réalisables en 2017, dès l'instant où les propriétaires de l'avenue d'Espérazza seront dans leur grande majorité favorables à ce projet.

Monsieur le Maire précise que la difficulté réside dans le montage financier de l'opération, qui ne pourra pas se faire sans la participation financière de chaque propriétaire, au titre d'une PAC qui pourrait avoisiner 3000€.

Une réunion rassemblera en mairie le vendredi 25 septembre à 21h, l'ensemble des propriétaires pour examiner cette problématique.

- **Mise en fonction photovoltaïque foyer :**

La commune est en attente du passage du conseil qui est programmée pour début octobre. Une fois son aval, la mise en service dépend d'EDF, elle pourrait être effective mi-novembre.

- **Remplacement du poteau EP Avenue du Languedoc :**

Le poteau situé sur la RD118, à côté de chez Pierre THARIN, endommagé par un accident de la circulation routière, sera remplacé pour un coût de 2500,00 € TTC, entièrement pris en charge par l'assurance du conducteur du véhicule en cause.

Alexandre APARICIO signale que plusieurs lumières clignotent dans le village. Il est prévu de confier leur remplacement par l'entreprise Robert à l'occasion des prochains travaux que cette entreprise doit effectuer dans le village.

- **Réduction durée utilisation de l'éclairage public – 1er point d'évaluation :**

Les premières remontées sont satisfaisantes. Il a été pris en compte la demande des plus matinaux, en allumant l'éclairage public le matin à 05h45.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien expliquer en toutes occasions ce qui nous conduit à réduire le temps d'éclairage public. Outre les économies que cela va engendrer sur le budget de fonctionnement de la commune, c'est aussi l'occasion de pourvoir au remplacement des lampes actuelles par des lampes LED, moins énergivores.

Il rappelle que c'est à l'aune d'une année pleine de fonctionnement que des enseignements valides pourront être analysés pour poursuivre ou non cette expérimentation.

VIII- QUESTION DIVERSES

- **Journée du patrimoine les 19 et 20 septembre :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une exposition est organisée par Madame Josette BERTHIER, présidente de l'association « Les mémoires de Campagne » et son équipe, lors des journées du patrimoine. Il invite les membres du conseil à s'y rendre en nombre afin de témoigner son soutien à une association qui génère et entretient le rayonnement culturel au sein de la commune.

- Cérémonie du 8 novembre – Exposition 14-18 les 7 et 8 novembre :

Monsieur le Maire informe le conseil que la cérémonie du souvenir, organisée sous le patronage de la mairie, par le Souvenirs Français et la Fédération Nationale des Blessés du poumon combattants, aura lieu le dimanche 8 novembre.

A cette occasion est organisée à l'instar de l'an dernier, une exposition 14-18 sur l'année 1915, avec inauguration le 8 novembre à l'issue de la cérémonie au cimetière militaire.

Il invite les membres du conseil à participer en nombre à ces deux manifestations.

- Vœux du Maire :

Les vœux du Maire auront lieu au foyer le samedi 09 janvier 2016 à 18 h.

- Repas des Aînés :

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 24 janvier 2016 à partir de 12h.

- Elections :

Monsieur le Maire rappelle que des élections régionales auront lieu les 06 et 13 décembre 2015.

- Site internet de la commune :

Alexandre APARICIO informe le conseil que le nouveau site internet de la commune de Campagne sur Aude est opérationnel. Il lance un appel au conseil pour la transmission de photos du village afin de les intégrer au site.

- Nettoyage du village :

David FERNANDEZ informe le conseil que pour faciliter le nettoyage du village, l'achat de deux chariots de nettoyage va être réalisé dans les prochains jours afin de donner des moyens supplémentaires et adaptés aux employés communaux.

- Entretien de l'Eglise :

Pierre THARIN informe le conseil qu'il faut prévoir le nettoyage du toit de l'église et de régler de manière pérenne une fuite qui commence à engendrer des dégâts à l'intérieur de l'église. Ces travaux seront réalisés dans les prochains jours. Il indique que la porte de l'église est toujours ouverte, et la lumière intérieure trop souvent allumée.

Monsieur le Maire précise que des dispositions devraient être prises pour mieux sécuriser l'église en remplaçant notamment les clés au presbytère et à la porte d'entrée de l'église. Il rappelle à la fois les vols et dégradations qui ont eu lieu ces derniers jours à Quillan et à Espéraza et les prescriptions écrites du Préfet de l'Aude, incitant vivement les maires à prendre ou à renforcer les mesures de défense passives des bâtiments communaux. Il va prendre rendez-vous prochainement avec le nouveau prêtre afin de convenir avec lui des mesures qu'il convient de prendre. Il demande à Pierre THARIN de bien vouloir être présent à l'entretien, ce dernier accepte.

- Equipement de la cuisine au foyer :

Gaétane MAUPPIN indique qu'il convient de prévoir l'achat d'un réfrigérateur-congélateur pour remplacer l'ancien réfrigérateur de la cuisine du foyer. Ces achats seront réalisés rapidement et la cuisine sera réhabilitée dans les prochaines semaines, dans le cadre d'une remise aux normes et de l'amélioration des équipements mis à disposition des locataires du foyer.

Monsieur le Maire clôture la séance à 20h30

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire